

Conseil communautaire du 20/05/2016 à 20h30

L' an 2016 et le 20 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Communautaire , régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , à salle des fêtes de Signéville sous la présidence de LACROIX Nicolas, Président.

Les convocations individuelles ont été transmises par écrit aux conseillers Communautaires le 07/04/2016.

Présents : M. LACROIX Nicolas, Président, M. BARAUX Philippe, M. BAUDOIN Jean-Pierre, M. BILLETTE Raphael, M. BOULART Michel, M. CHAUDIÈRE Emmanuel, M. DESNOUVEAUX Gilles, M. ECOSSE Jean-Pierre, Mme FABRE Sabine, M. GARLINSKI Fabrice, M. GEOFFRIN Jean-Francois, M. GRAILLOT Michel, M. GUNTHER Jean-François, M. HASSELBERGER Laurent, M. HUGUENY Thierry, Mme JOFFROY Marie-France, Mme LOMBARD Mauricette, M. LUISIN Bernard, Mme MARIÉ Marie-Agnès, M. MARRAS Laurent, M. MARTINOT Vincent, M. MASSAUX André, Mme MONGIN Françoise, M. MOUZON Jean-Claude, Mme PAQUIN Elodie, M. PATZOURENKOFF Julien, M. ROCHAT Xavier, M. THEVENIN Jean-Christian, M. THOMAS Francis, M. VANCOPPENOLLE ARNAUD, M. VENTRI Jean-Claude, M. VOLOT Julien.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BRIZION Pierre à M. HUGUENY Thierry, Mme DEDION Solange à M. ROCHAT Xavier, M. PETIT Didier à M. HASSELBERGER Laurent, Mme VARIS Jessica à M. GUNTHER Jean-François

Excusé(s) : M. COURTIER Vincent

Absent(s) : M. ECOSSE Laurent

Secrétaire de séance : MOUZON Jean-Claude

2016-7 / Avis sur le projet de périmètre de la communauté de communes issue de la communauté de communes de la Vallée du Rognon et de la communauté de communes de Bourmont Brevannes Saint-Blin

Dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal validé par arrêté préfectoral du 29 mars 2016 et après avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, émet un avis favorable sur le projet de périmètre issue de la communauté de communes de la Vallée du Rognon et la communauté de communes Bourmont, Brevannes, Saint-Blin.

(1 Contre : M. Gilles Desnouveaux – 8 abstentions : MM Julien Vollot, Laurent Marras, Jean-François Geoffrin, Mauricette Lombard, Jean-Pierre Baudoin, Raphaël Billette, Julien Patzourenkoff, Sabine Fabre)

CYCLO-RAIL

2016-8 / Compte de gestion 2015 : Budget cyclo-rail

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- déclare que le compte de gestion relatif au budget d'exploitation du cyclo-rail, dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-9 / Compte administratif 2015 - Budget cyclo-rail

Réuni sous la présidence de M. HASSELBERGER Laurent, délibérant sur le Compte Administratif du budget du cyclo-rail de l'exercice 2015 dressé par M. LACROIX Nicolas, Président,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Et considérant :

1°) Que M. LACROIX Nicolas, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2015, les finances de la communauté de communes de la Vallée du Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Procédant au règlement du budget du cyclo-rail 2015, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

SECTION	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		61 718.13 €		
Opérations de l'exercice	10 410.00 €	10 359.85 €	1 201.33 €	0.00€
Totaux	10 410.00 €	72 077.98 €	1 201.33 €	0.00 €
Résultats de clôture		61 667.98 €	1 201.33 €	0.00 €
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES	10 410.00 €	72 077.98 €	1 201.33 €	0.00 €
Résultats définitifs		61 667.98 €	1 201.33 €	

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- Déclare les opérations 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

2016-10 / Affectation du résultat - Exploitation du cyclo-rail

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE AU 001
INVEST	- €		-1 201,33 €	- € - €	- €	-1 201,33 €	-1 201,33 €
FONCT	61 718,13 €	- €	- 50,15 €			61 667,98 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	61 667,98 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 201,33 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	60 466,65 €
Total affecté au c/ 1068 :	1 201,33 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

2016-11 / Budget 2016 – Exploitation du cyclo -rail

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité le budget d'exploitation du cyclo-rail 2016, comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses-Recettes : 71 070.65 €

Section d'investissement : Dépenses-Recettes : 7 201.33 €

CONTROLE TECHNIQUE

2016-12 / Compte de gestion 2015 : Budget annexe contrôle technique

Le conseil communautaire,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- déclare que le compte de gestion relatif au budget annexe du contrôle technique dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-13 / Compte administratif 2015 –du contrôle technique

Réuni sous la présidence de M. HASSELBERGER Laurent, délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe du contrôle technique de l'exercice 2015 dressé par M. LACROIX Nicolas, Président,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Et considérant :

1°) Que M. LACROIX Nicolas, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2015, les finances de la communauté de communes de la Vallée du Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Procédant au règlement du budget annexe du contrôle technique 2015, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

SECTION	RESULTAT	Opération de l'exercice 2015			RESULTAT
	au 31/12/2014	DEPENSES	RECETTES	SOLDES	au 31/12/2015
1068	20 557,83 €				
FONCTIONNEMENT	9 985,30 €	4 398,96 €	14 862,60 €	10 463,64 €	21 036,17 €
	10 572,53 €				
INVESTISSEMENT	-9 985,30 €	10 451,58 €	9 985,30 €	-466,28 €	-10 451,58€
Reliquat 2015					10 584,59 €

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- Déclare les opérations 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

2016-14 / Affectation du résultat – Budget annexe du contrôle technique

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE AU 001
INVEST	-9 985,30 €		- 466,28 €	- € - €	- €	-10 451,58 €	-10 451,58 €
FONCT	20 557,83 €	9 985,30 €	10 463,64 €			21 036,17 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	21 036,17 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	10 451,58 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	10 584,59 €
Total affecté au c/ 1068 :	10 451,58 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

2016/15 - Budget 2016 – contrôle technique

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le budget annexe du contrôle technique 2016, comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses-Recettes : 25 446.59 €

Section d'investissement : Dépenses-Recettes : 21 391.58 €

BUDGET PRINCIPAL

2016/16 -Compte de gestion 2015 : Budget principal

Le conseil communautaire,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion relatif au budget principal dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016/17 - Compte administratif 2015 -Budget principal

Réuni sous la présidence de M. HASSELBERGER Laurent, délibérant sur le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2015 dressé par M. LACROIX Nicolas, Président,

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

Et considérant :

1°) Que M. LACROIX Nicolas, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2015, les finances de la communauté de communes de la Vallée du Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Procédant au règlement du budget annexe du contrôle technique 2015, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

SECTION	RESULTAT au 31/12/2014	Opération de l'exercice 2015			RESULTAT au 31/12/2015
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES	
Reliquat n-1	602 662,63 €				
Affectation du résultat	303 946,45 €				
FONCTIONNEMENT	298 716,18 €	1 183 359,08 €	1 361 590,83 €	178 231,75 €	476 947,93 €
INVESTISSEMENT	-146 881,65 €	547 173,59 €	611 019,05 €	63 845,46 €	-83 036,19 €
RELIQUAT 2015					393 911,74 €
Restes à Réaliser dépenses :					148 500,00 €
Restes à Réaliser recettes :					242 902,00 €

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- Déclare les opérations 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

(1 abstention : Mme Sabine FABRE)

2016/18 - Affectation du résultat 2015 – Budget principal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE AU 001
INVEST	-146 881,65 €		63 845,46 €	148 500,00 € 242 902,00 €	94 402,00 €	11 365,81 €	-83 036,19 €
FONCT	602 662,63 €	303 946,45 €	178 231,75 €			476 947,93 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	476 947,93 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	476 947,93 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

2016/19 - Taux de la fiscalité locale 2016

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition de 2015 des taxes directes locales pour l'année 2016 soit :

-	Taxe d'habitation :	4.57 %
-	Taxe foncière bâti :	3.41 %
-	Taxe foncière non bâti :	5.80 %
-	Cotisation foncière entreprise :	4.14 %
-	Fiscalité professionnelle de zone :	19.08 %

2016/20 - Vote du budget principal 2016

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le budget principal 2016, comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses-Recettes : 1 759.914.76 €

Section d'investissement : Dépenses-Recettes : 973 456.94 €

2016/21 - Créances éteintes

Suite à l'acceptation d'un dossier de surendettement et à la demande de Mme la trésorière, il est nécessaire de transformer une recette de 2 383.67 € en créances éteintes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'admettre la somme de 2 383.67 € en créances éteintes.

2016 / 22 - Convention de transfert de gestion « voie ferrée cyclo rail »

Le Président donne lecture du projet de convention de transfert de gestion de la ligne du réseau ferré national pour l'exploitation du cyclo-rail.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le projet de convention présentée,
- Autorise le Président à signer la convention de transfert de gestion de la ligne du réseau ferré national pour l'exploitation du cyclo rail des Trois vallées avec SNCF réseau et toutes les pièces relatives à cette affaire.

2016 / 23 - Désignation des représentants dans le collège public du comité de programmation LEADER

VU la candidature au programme LEADER 2014-2020 transmise en octobre 2015 par le Pays de Chaumont au Conseil régional, nouvelle autorité de gestion des fonds européens,

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16/12/2015 désignant les représentants de la communauté de communes au Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

CONSIDERANT que la Commission Permanente de la Région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine du 22 avril 2016 confirme la sélection des territoires retenus pour porter le programme LEADER,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de constituer un comité de programmation, instance décisionnelle du programme LEADER, composé d'un collège public et d'un collège privé conformément aux règles européennes,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) et que par délégation, le comité de programmation du GAL a le pouvoir de délibération sur les propositions d'opérations qui lui sont soumises, ainsi que sur l'ensemble des modifications de la stratégie du GAL que la convention autorise (évolution de la composition du CP, des fiches actions, de la maquette financière...);

CONSIDERANT le règlement intérieur du GAL qui stipule que chaque intercommunalité du territoire du Pays de Chaumont dispose d'au moins un représentant titulaire et qui fixe à 9 membres titulaires et 9 membres suppléants le collège public du comité de programmation, avec la répartition suivante :

- - Agglomération de Chaumont : 3 titulaires – 3 suppléants
- - Communauté de communes du Bassin nogentais : 2 titulaires – 2 suppléants
- - Communauté de communes des Trois Forêts : 1 titulaire – 1 suppléant
- - Communauté de communes de Bourmont, Breuvannes, Saint Blin : 1 titulaire – 1 suppléant
- - Communauté de communes du Bassin de Bologne, Vignory, Froncles : 1 titulaire – 1 suppléant
- - Communauté de communes de la Vallée du Rognon : 1 titulaire – 1 suppléant

CONSIDERANT que chaque titulaire dispose d'un suppléant attitré,

Monsieur le Président propose que les représentants de la communauté soient membres du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont et donc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du collège public au comité de programmation LEADER, qui représenteront le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée du Rognon

ET APRES en avoir délibéré ; le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants de la Communauté de Communes de la Vallée du Rognon au comité de programmation LEADER dont les noms suivent :

Titulaires	Suppléants
- M. LACROIX Nicolas	- Mme JOFFROY Marie-France

2016/24 – Protocole d'accord « maison de santé à Andelot-Blancheville

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à signer le protocole d'accord avec la société dénommée SCM cabinet des docteurs BEGE – TARANU définissant la base des engagements relatif à la réalisation d'une maison de santé et toutes les pièces relatives à cette affaire.

2016/25 - Attribution des marchés pour maison de santé d'Andelot

Le Président informe le conseil communautaire que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 avril 2016 pour attribuer les marchés relatifs aux travaux de rénovation pour l'amélioration énergétique et la mise aux normes accessibilité « PMR et sécurité incendie » du bâtiment communautaire destiné à accueillir le pôle médical d'Andelot.

La commission d'appel d'offres a retenu :

Intitulé des lots	Entreprises retenues	Montant HT
Lot n° 1 Désamiantage	SNCTP	10 257,80
Lot n° 2 Démolition - Gros œuvre - réseau EU -Rampe PRM	SARL VALENTI	26 803,49
Lot n° 3 Modification des débords de toit - zinguerie	SARL HDH	21 324,05
Lot n° 4 Menuiseries ext-int Aluminium - Serrurerie	SARL COUETTE JEAN	33 777,00
Lot n° 5 Cloisons - Plafonds - Isolation :	SAS AUDINOT	19 075,92
Lot n° 6 Menuiseries intérieures bois - Mobilier :	SAS AUDINOT	14 685,96
Lot n° 7 Electricité (courant fort - courant faible):	SARL JEAN ET MARTINI	16 246,71
Lot n° 8 Plomberie - Sanitaires - Production ECS - VMC	SARL GROMAIRE	13 524,82
Lot n° 9 Chauffage réversible pompe à chaleur Air/Air	SARL GROMAIRE	17 742,00
Lot n° 10 Carrelage - Faïence	SARL JOFFROY	15 611,00
Lot n° 11 Revêtements muraux - peinture	SAS COTTART	14 705,00
Lot n° 12 Isolation par l'extérieur	SARL HDH	27 496,19
Total		231 249,94

Après avoir délibéré, le conseil communautaire valide la décision de la commission d'appel d'offres et autorise le Président à signer les marchés correspondants et toutes les pièces relatives à cette affaire

Le Président informe que le début des travaux est prévu entre 1^{er} et le 15 juin 2016 et la livraison du bâtiment est programmé pour le 15 octobre 2016.

2016/26 -Programme voirie 2016

Dans le cadre du marché de voirie à bons de commande, le conseil communautaire :

- approuve le programme d'investissement de voirie 2016 pour un montant de 169 014 .35 € HT :

COMMUNES	RUES	Montant HT	Montant TTC
MAREILLES	RUE MUREMONT	13 382,75	16 059,30
TOTAL MAREILLES		13 382,75	16 059,30
VOIE TOURISTIQUE	VOIE DE LA CRETE	22 776,00	27 331,20
TOTAL VOIE TOURISTIQUE		22 776,00	27 331,20
BOURDONS/ROGNON	RUE DE LA TUILLERIE	15 599,00	18 718,80
TOTAL BOURDONS/ROGNON		15 599,00	18 718,80
RIMAU COURT	RUE DU STADE/DE LA CHARME	5 007,50	6 009,00
TOTAL RIMAU COURT		5 007,50	6 009,00
ROCHES-BETTAINCOURT	RUE DES ROIES MONTANTES	6 605,00	7 926,00
ROCHES-BETTAINCOURT	RUE ABREUGNEY	3 587,50	4 305,00
ROCHES-BETTAINCOURT	CHEMIN DE L'ANCIENNE LIGNE	25 500,00	30 600,00
TOTAL ROCHES-BETTAINCOURT		35 692,50	42 831,00
ANDELOT	RUE COTE BETIN	6 620,60	7 944,72
ANDELOT	RUE DE LA GENDARMERIE	4 969,00	5 962,80
BLANCHEVILLE	CHEMIN DE LA PETITE FIN	11 220,00	13 464,00
TOTAL ANDELOT-BLANCHEVILLE		22 809,60	27 371,52
DARMANNES	RUE PRINCIPALE (STRON ET DE LA FONTAINE)	23 179,50	27 815,40
TOTAL DARMANNES		23 179,50	27 815,40
CHANTRAINES	RUE DE L'EGLISE	2 460,00	2 952,00
TOTAL CHANTRAINES		2 460,00	2 952,00
DOMREMY	RUE TOUR DE L EGLISE	7 520,00	9 024,00
TOTAL DOMREMY		7 520,00	9 024,00
DOULAINCOURT-SAUCOURT	RUE ERNEST LORIN	2 135,00	2 562,00
TOTAL DOULAINCOURT-SAUCOURT		2 135,00	2 562,00
CIREY LES MAREILLES	CHEMIN DE CONTOURNEMENT 1	3 990,00	4 788,00
CIREY LES MAREILLES	CHEMIN DE CONTOURNEMENT 2	2 040,00	2 448,00
TOTAL CIREY LES MAREILLES		6 030,00	7 236,00
CONSIGNY	ROUTE DE CLINCHAMP	10 232,50	12 279,00
TOTAL CONSIGNY		10 232,50	12 279,00
SIGNEVILLE	ROUTE DU CIMETIERE	2 190,00	2 628,00
TOTAL SIGNEVILLE		2 190,00	2 628,00
TOTAL GENERAL		169 014,35	202 817,22

- autorise le Président à signer le bon de commande relatif à ces travaux et toutes les pièces relatives à cette affaire ;

- autorise le Président à solliciter une aide financière pour le programme de voirie 2016 auprès du conseil départemental de la Haute-Marne à hauteur de 20 % du montant de la dépense HT.

En complément du programme d'investissement, le Président précise qu'un programme de réparation de voirie est aussi prévu en fonctionnement.

La commune de Rimaucourt signale que la rue de Verdun est très dégradée et demande qu'elle soit ajoutée au programme 2016. M. le Président prend en compte cette demande et ira sur le terrain avec M. Brizion, responsable de la voirie.

Le Président précise que la commission voirie s'est réunie à plusieurs reprises et a dû faire des choix compte tenu de l'importance des travaux.

Affaires diverses.

→ Travaux de fauchage 2016

Le marché de fauchage 2016 a été attribué à l'ETA Bouthier pour un montant de 10 799.88 € TTC

→ Fusion de la CCBBSB et de la CCVR

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'une première rencontre a eu lieu entre Présidents et Vice-Présidents de la CCBBSB et de la CCVR.

Il a été décidé que des groupes de travail par thématiques sont en cours de constitution afin de travailler sur l'exercice des compétences de la future intercommunalité :

- Aménagement de l'espace co-animé par M. Lacroix Nicolas
- Développement économique co-animé par M. Gunther Jean-François
- Protection et mise en valeur de l'environnement, aménagements hydrauliques co-animé par M. Hasselberger Laurent
- Entretien, création et Aménagement de voiries co-animé par M. Brizion Pierre
- SPANC Intercommunal co-animé par M. Boulart Michel
- Création, aménagement et fonctionnement d'équipements sportifs et culturels co-animé par M. Mouzon Jean-Claude
- Investissement, fonctionnement et entretien d'équipement touristique co-animé par M. Mouzon Jean-Claude
- Actions sociales d'intérêt communautaire (petite enfance, relais assistante maternelle, ...) co-animé par M. Boulart Michel

Les deux Présidents et les 2 premiers Vice-Présidents rédigeront ensemble le projet de statuts.

Au 1^{er} janvier 2017, c'est l'aîné des Présidents qui prendra la présidence de la nouvelle communauté de communes donc M. Bernard GUY et ce jusqu'à la mise en place de la nouvelle gouvernance.

Suite à une question de M. Desnouveaux, le Président précise qu'il n'a aucune information sur la trésorerie qui gèrera la future intercommunalité.

Suite à la question de M. Vollot, il est indiqué qu'il existe 2 modes de répartition des sièges par commune :

- Le droit commun
- L'accord local

Le siège de la future communauté de communes n'est pas défini.

Les services de l'intercommunalité pourraient se répartir sur 1 ou plusieurs sites

La création d'une maison des services a été évoquée (compétence facultative). Cela pourrait être une compétence (facultative) de la nouvelle intercommunalité.

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 20 Avril 2016

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2016-0007	Avis sur le projet de périmètre de la communauté de communes issue de la communauté de communes de la Vallée du Rognon et de la communauté de communes de Bourmont Breuvannes Saint-Blin
2	2016-0008	Compte de gestion 2015 : Budget cyclo-rail
3	2016-0009	Compte administratif 2015 - Budget cyclo-rail
4	2016-0010	Affectation du résultat - Exploitation du cyclo-rail
5	2016-0011	Budget 2016 - Exploitation du cyclo -rail
6	2016-0012	Compte de gestion 2015 : Budget annexe contrôle technique
7	2016-0013	Compte administratif 2015 : budget annexe du contrôle technique
8	2016-0014	Affectation du résultat - Budget annexe du contrôle technique
9	2016-0015	Budget annexe 2016 – contrôle technique
10	2016-0016	Compte de gestion 2015 : Budget principal
11	2016-0017	Compte administratif 2015 -Budget principal
12	2016-0018	Affectation de du résultat 2015 - Budget principal
13	2016-0019	Taux de la fiscalité locale 2016
14	2016-0020	Vote du budget principal 2016
15	2016-0021	Créances éteintes
16	2016-0022	Convention de transfert de gestion « voie ferrée cyclo rail »
17	2016-0023	Désignation des représentants dans le collège public du comité de programmation LEADER
18	2016-0024	Protocole d'accord « maison de santé à Andelot-Blancheville
19	2016-0025	Attribution du marché "travaux de rénovation pour l'amélioration énergétique et la mise aux normes accessibilité « PMR et sécurité incendie » du bâtiment communautaire destiné à accueillir le pôle médical d'Andelot
20	2016-0026	Programme voirie 2016